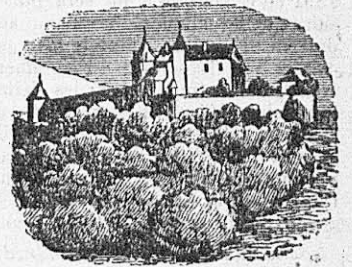




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue de la Songe, Bulle.

ABONNEMENTS

Suisse	1 an	Fr. 6.—
	» 6 mois	» 3.—
Etranger	1 an	» 10.—
	» 6 mois	» 5.50

payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, arr. 9⁰³ 11⁵⁰ (d. j. f. 14⁵⁰) 15²⁵ 20⁰⁷. BULLE, dép. 6¹⁵ 9⁵⁶ (10¹²) 13⁰⁵ 17⁵⁰

ANNONCES

Canton de Fribourg	20 cts.
Suisse	25 »
Etranger	30 »
annonces mortuaires	
et rétractations	30 »
Réclames	50 »

S'adresser à Publicitas S. A. suisse de publicité (Cercle Catholique, 1^{er} étage).

Grand Conseil.

Séance de jeudi, 12 novembre.

Direction de la Police.

Aux recettes et aux dépenses de cette direction sont inscrits 799,150 fr. Il n'est pas fait de remarques spéciales sur les chiffres qui sont approuvés.

Direction militaire.

Les dépenses pour la Direction militaire, les forêts, vignes et domaines sont de 918 mille francs.

Sous rubrique « Arsenal », la commission d'économie publique propose de supprimer 10,000 fr. et le chiffre, prévu par le Conseil d'Etat, de 318,000 fr. est ramené à 308,000 francs.

M. *Vonderweid*, directeur militaire, explique que l'arsenal travaille bien, ce qui n'empêche de constater qu'il y a des déficits. M. *S. Gutknecht* voudrait savoir pourquoi la surveillance de la chasse et de la pêche coûte 53,000 fr. à l'Etat alors que le revenu n'est que de 108,000 francs.

M. *Vonderweid* établit qu'il faut payer les gardes-pêche, les gardes-chasse et les alevins. Les premiers touchent 135 fr. par mois et les seconds sont, en partie, payés à la journée. Adopté.

Recettes extraordinaires.

Sous ce chapitre est comprise une somme de 98,950 fr. Ce sont des contributions des communes et des subsides fédéraux dont les chiffres ne changent pas. Adopté.

Dépenses extraordinaires.

Ces dépenses sont de 472,984 fr., qui sont toutes des dépenses ordinaires, soit pour les routes, soit pour les corrections de cours d'eau, soit pour l'entretien des ponts.

A ce propos, M. *Buchs*, conseiller d'Etat, établit qu'il a prévu un certain montant pour la remise en état du pont de la Glâne, construit vers 1850, et qui, jusqu'à ce jour, n'a rien coûté à l'Etat. Ensuite d'une expertise, il s'est révélé que ce pont exige des réparations qui seront opérées en 1926. L'orateur déclare également que nous avons, au total, 600 ponts dans le canton et qu'il est nécessaire de procéder régulièrement à des mises au point.

On adopte ce chapitre ainsi que le budget dans son ensemble.

Asile de Marsens.

Le budget de cet institut prévoit aux recettes et aux dépenses 524,500 fr.

M. *Paul Savoy*, rapporteur, dit que le subside de l'Etat a été diminué de 10,000 francs. Il voudrait une comptabilité plus détaillée pour les domaines. Il se plaint à reconnaître que l'administrateur est à la hauteur de sa tâche et qu'un jour arrivera où Marsens pourra se passer de tout secours de l'Etat.

M. *Savoy*, conseiller d'Etat, se joint à ces compliments.

M. le député *Chatton* saisit l'occasion qui lui est offerte pour demander que nos instituts d'Etat se servent auprès des commerçants du canton et favorisent, par leurs achats, ceux qui collaborent à la prospérité de l'Etat pour leur travail et leurs impôts. (Ces remarques pleinement justifiées méritent d'être retenues. — *Réd.*)

Pénitencier de Bellechasse.

Le budget de Bellechasse, présenté par M. *Ch. Chassot*, enregistre au budget 379,000 fr. A noter que le subside de l'Etat est supprimé depuis trois ans déjà. On félicite M. *Gret*, directeur, pour son

excellente gestion et la bonne tenue des domaines. On construit actuellement un asile pour les buveurs et les détenus libérés.

Indemnité aux gendarmes retraités.

Le Grand Conseil approuve un décret allouant 6000 fr. pour indemnité de rattachement de la vie aux membres retraités du corps de gendarmerie. Cet arrêté est valable pour une année, soit pour 1925. Les pensionnés qui touchent de 290 à 400 fr. par an, recevront 150 fr.; ceux, plus heureux, qui touchent 450 à 860 fr., auront 200 fr. Sont exclus de cette allocation les gendarmes retraités depuis 1922.

Pour l'année prochaine, les mêmes retraités pourront faire une nouvelle demande.

Budget du collège St Michel.

M. *Gobel* rapporte sur ce budget (recettes et dépenses 153,280 fr.)

Le rapporteur demande que les domaines du Collège rapportent plus à l'avenir.

M. *Perrier* promet que l'on revisera les baux de certains locataires. Les vignes ne rapportent pas non plus. L'Etat pourrait les racheter!!

M. *Perrier* ajoute que des réparations sont nécessaires au Collège, mais on le fera lorsque nos finances seront en meilleure posture.

Rapport du Tribunal cantonal.

M. *Bourgnicht* rapporte sur le rapport remis aux députés le 1^{er} jour de la session. Il n'a pas été possible, dit-il, de supprimer le poste de greffier adjoint ensuite de la démission de l'ancien titulaire. Le rapporteur parle du Collège électoral. Le Tribunal cantonal estime que les présentations faites par le Conseil d'Etat pour les nominations judiciaires ne doivent pas lier l'autorité judiciaire. Le rapporteur dit aussi que la circulaire annexée au rapport donne des ordres stricts de façon que les procès soient moins coûteux.

M. *Perrier*, directeur de la justice, ne se déclare pas très satisfait du Tribunal cantonal qui a porté en public les petites difficultés qui divisent l'exécutif du judiciaire. Il ne croit pas que le conflit soit très sérieux, mais maintient l'attitude du Conseil d'Etat en ce qui concerne les nominations judiciaires.

Quant au poste de greffier adjoint, on aurait envisagé la question sous la forme d'un greffier stagiaire peu payé, ce qui aurait occasionné des économies pour l'Etat, mais le Tribunal cantonal est maître chez lui.

M. *Perrier* n'est plus partisan de la refonte de notre code de procédure civile qui fut élaboré par le régime radical de 1850. Il dit que cette œuvre est excellente, à la condition qu'on l'applique. C'est pour cela que le Tribunal cantonal a mandé une circulaire aux tribunaux et aux avocats, de façon à accélérer la marche des procès. On pourra se rendre compte des effets des dites instructions d'ici à une année ou deux.

Pour terminer, les deux orateurs se font un devoir de rendre hommage à notre Tribunal cantonal qui est, aux dires de personnes compétentes, le meilleur de la Suisse romande, preuve en est que rarement les arrêts de notre cour d'Appel sont cassés par le Tribunal fédéral.

Séance de vendredi matin.

Motion Henri Diesbach.

M. *Victor Diesbach* a développé la motion des députés singinois tendant à demander à l'Etat 100,000 francs de subsides pour les communes obérées du district allemand du canton. M. *Diesbach* croit que

les chasses gardées, dont on n'a pas voulu, auraient rapporté quelque chose aux communes de la Singine qui sont vraiment trop lourdement chargées. L'honorable député cite le cas de St Ours, qui a 1500 de ses ressortissants en dehors de la commune et dont 200 sont assistés. Il établit que les revenus des fonds des pauvres des communes du canton ascendent à 700,000 francs et, sur ce gros montant, la Singine n'est inscrite que pour 10,000 fr. Par contre, les Singinois paient 300,000 fr. d'impôts pour les pauvres.

Il est donc tout naturel que nous venions demander le secours de l'Etat. On a voté, jadis, 55,000 fr. pour les foins, 1,800,000 pour la Commerciale, on diminuera de 1 pour mille l'impôt agricole, ce qui fera une moins-value de 160,000 francs.

M. *Savoy*, directeur de l'Intérieur, répond à M. *Diesbach* en rétorquant quelques arguments parus dans la presse. Il dit que la Singine n'est pas le district de la grande propriété, mais on ne peut pas non plus parler de paupérisme. Il y a des pauvres nombreux, mais ces malheureux sont en dehors du district.

On demande au Conseil d'Etat 100,000 francs. Il n'est pas possible de distraire une pareille somme, ce d'autant plus que notre budget est déficitaire. Du reste, on ne peut pas non plus accorder des subsides à un seul district. Tous sont égaux devant la loi. Ce que nous ferons, c'est de donner indistinctement à toutes les communes du canton qui sont en cinquième classe.

L'orateur dit que la question des chasses gardées viendra en discussion en février prochain. On pourrait tenter un essai.

Le Grand Conseil renvoie la motion au Conseil d'Etat pour étude.

Secours pour la fièvre aphteuse.

M. *Paul Morard* rapporte sur le décret allouant 50,000 francs en faveur des victimes de la fièvre aphteuse. Il rend hommage au travail des paysans. Il dit que l'épizootie a coûté au canton 800,000 francs, moins 150,000 fr. pour la vente des déponilles des animaux abattus. La Confédération remboursera 434,000 fr. à la caisse d'assurance et elle donnera 200,000 fr. à répartir entre les victimes de la maladie. Le canton doit verser un subside de 50,000 fr. L'orateur conclut à l'octroi de cette somme, tout en recommandant que les subsides soient distribués aux paysans vraiment nécessiteux.

M. *Savoy*, directeur de l'Agriculture, commente le message du Conseil d'Etat et il recommande l'adoption du décret. Il rend hommage au vétérinaire cantonal qui fut vaillant à la hauteur de sa tâche. Le meilleur solution a été l'abatage du bétail. C'est ce qui a enrayer définitivement la maladie. L'orateur promet que la répartition sera irréprochable.

M. *Krammer*, au nom du groupe radical, fait la déclaration que ses amis politiques voteront le subside, mais ils veulent avoir l'assurance que la répartition sera basée sur les réelles nécessités des ayants-droit. On pourrait s'adresser aux commissions qui ont déjà fonctionné pour la fièvre aphteuse. En tout cas, le Grand Conseil ne peut pas désigner de commission.

M. *Mossu* salue le décret qui est présenté au Grand Conseil et adresse des louanges à toutes les autorités suisses.

M. *Victor Chassot* met en garde le gouvernement sur les répartitions où aucun favoritisme ne doit être toléré.

M. *Jacques Gutknecht* est d'accord de voter le subside de 50,000 fr., mais il insiste

aussi sur la répartition qui doit se faire d'une manière équitable.

(*Réd.* — A noter, écrit le chroniqueur de l'Indépendant, comment le Conseil d'Etat tient à se parer des plumes de paon d'une manière peu correcte. On se souvient qu'avant les élections au National, on annonça, avec grand tam-tam, que MM. Savoy et Morard avaient demandé des secours au Conseil fédéral en faveur des victimes de la fièvre aphteuse. Le message du Conseil d'Etat omet soigneusement de signaler le nom de M. Jacob Gutknecht, conseiller national, comme signataire de la motion à Berne. Seuls les noms de MM. Savoy et Morard figurent sur cet acte officiel. Et dire que M. Morard a eu l'audace de prétendre que les radicaux faisaient de la réclamation électorale en demandant l'abaissement du prix du sel. De grâce, soyez donc un peu plus modeste. Espérons qu'à l'avenir les messages du gouvernement ne seront pas ceux du parti conservateur, mais ceux du peuple fribourgeois.)

Le décret est ensuite adopté.

Le prix du sel.

M. *Paul Savoy* présente le rapport de la commission d'économie publique qui maintient le prix à 35 centimes par kilo pour 1926. L'orateur montre qu'il est nécessaire de s'en tenir à ces propositions, mais à la condition que la promesse faite par le Conseil d'Etat d'abaisser l'impôt sur le travail agricole devienne effective.

M. *Despod* propose, au nom du groupe radical, d'abaisser le prix à 30 centimes. Les arguments énoncés auparavant sont encore valables. On peut aisément, par des réductions de dépenses, retrouver cette moins-value de 120,000 fr. Les réductions de dépenses ont été développées par M. *Despod* à une séance précédente.

M. *Charrière* est également de cet avis.

M. *Félix Glasson* déclare n'avoir pas assisté à la séance du groupe radical. Il n'en est pas moins partisan de la réduction et ceci surtout à cause des promesses qui ont été faites, ces années dernières, par le directeur des finances lui-même. C'est la population agricole surtout qui supporte cet impôt indirect et en particulier les montagnards.

M. *Krammer*. On a assez souvent promis, ici même, que le sel serait abaissé, mais on n'a pas tenu ses promesses.

Si l'on faisait partout des économies, également à l'Université, on pourrait arriver à diminuer le prix du sel.

M. *Gustave Dupiquier* établit, avec chiffres à l'appui, que l'on a augmenté, depuis sept ans, les prix des certificats du bétail de 10 à 100,000 fr., l'assurance du bétail jusqu'à 300,000 fr., la patente de commerce de bétail à 88,000 fr. et l'impôt agricole à 500,000 fr. Ce qui fait près de 1 million 600,000 fr. que l'on demande aux paysans. L'impôt sur le bétail est de 6 pour mille et celui du sel 4 pour mille. La production du lait n'est plus que de 26 millions alors qu'elle fut de 40 millions. Ce n'est pas étonnant que les engagements sur le bétail ont augmenté dans de notables proportions.

Il serait donc juste d'abaisser le prix du sel qui frappe surtout les agriculteurs de la montagne.

Après réplique et duplique de M. *Chatton*, directeur des finances, le Grand Conseil, par 69 voix contre 23, décide de maintenir à 35 centimes le prix du sel pour 1926.

On procède ensuite à l'adjonction d'un article additionnel à la loi du 18 novembre

la meilleure boisson pour le dé-
talt Kathreiner-Kneipp qui ne de-
table.

de s'en tenir

cuisine à des produits de
ne qualité, et qu'une longue
expérience a fait apprécier aux
agères. Les Produits Maggi:
ges, Arome et Bouillon en
es, sont de ceux là.

2737

Suisse, Vevey

ES pour Messieurs
70.— 75.— 85.— 95.— 110.—
130.— 145.—

ES pour enfants.
34.— 39.— 44.— 49.— 54.—

UX gabardine, VESTONS CHAUDS.
TRACHSEL FRÈRES

gros bétail

SENEY

mbre 1925

é préliminaire.

le novembre).

eaux

Magasin
R & BLAIN
BULLE

stock de nos cantonnières
il, reps et madras, nous
ric au comptant un rabais

s amateurs à profiter de cette
2722

ctrique de Bulle.

nt convoqués en assemblée générale
14 novembre 1925, à 4 heures, à

ACTANDA :
Administration et des commissaires-
exercice 1924 1925 ;

tes et décharge au Conseil d'Ad-
commissaires-vérificateurs ; réparti-

mbre du Conseil d'Administration,
ificateurs et de leur suppléant ;

les.
profits et pertes et le rapport des
sont déposés au bureau de la
naires peuvent en prendre con-

à l'assemblée seront délivrées jus-
dépot des actions, au siège social.
5.

Le Conseil d'Administration.

1891 en ce sens qu'il ne sera plus nécessaire que les greffiers des tribunaux produisent un acte de défaut de bien pour encaisser à la Trésorerie d'Etat amendes et frais pénaux payés par les délinquants insolubles. C'est une excellente mesure.

En fin de séance, le Grand Conseil, après rapport de M. Blanchard, ratifie l'achat de terrains, propriété de l'Ecole normale de Hauterive, par l'Institut agricole de Grangeneuve pour le prix de 20,142 francs.

Séance de relevée de vendredi.

Nominations.

Complétons comme suit les nominations opérées, vendredi, au Grand Conseil :

Membre du Conseil d'administration de la Banque de l'Etat : M. Aloys Vonderweid. Censeur de la Banque de l'Etat : M. Alexis Rosset.

Membres du conseil d'administration des Entreprises électriques fribourgeoises : MM. Paul Blancpain, Maurice Berset, Joseph Delatena, Jules Jaccoud, Fritz Leicht, Ernest Michel, Jean Zurkinden.

Naturalisations.

Sont naturalisés les citoyens et citoyennes ci-après :

Challand, Joseph-Louis, Français, accepté par la commune de Courtaman ; Barbe, Joseph, Français, accepté par Onnens ; Alber, Marie-Thérèse, Allemande, acceptée par Bœsingen-le-Petit ; Alber, Léonie-Marguerite, Allemande, acceptée par Bœsingen-le-Petit ; Mallichef et son enfant, Russe, acceptés par Magnedens ; Mallichef, fils de la précédente, accepté par Magnedens ; Arigli, Céleste, Italien, accepté par Fétigny ; Schuh, abbé, Allemand, accepté par Mossel.

Recours en grâce.

On accepte un recours en grâce ; celui de Lehmann, de La Roche, condamné à 15 ans de réclusion, est écarté parce que c'est un sujet dangereux.

Taux des impôts pour 1926.

Ce projet de décret est renvoyé à la session de février prochain au moment où l'on revisera la loi d'impôt.

Le pont de Corbières.

M. Bochud demande où en est la question du pont de Corbières. Il est appuyé par tous les députés de la Gruyère.

M. Buchs, directeur des Travaux publics, est d'accord pour la reconstruction de cette œuvre d'art. On peut, sans doute, éviter ce passage avec les gros camions. Les dépenses sont importantes et notre budget est déficitaire. Aussitôt que nos finances seront rétablies, nous ferons ce travail.

Pétitions.

M. Gustave Clément réfère sur une pétition des instituteurs. La commission n'est pas d'accord pour la suppression des examens de renouvellement de brevets. Le Grand Conseil en décide ainsi.

En outre, les instituteurs estiment qu'ils ne devraient pas payer la moitié des frais de remplacement lorsqu'ils sont malades. M. Clément dit que la direction de l'Instruction publique a fait le nécessaire pour payer en partie ces dépenses.

M. Perrier déclare être d'accord avec le rapporteur. Il ajoute que les instituteurs sont privilégiés du fait qu'avant 20 ans, ils ont une situation assurée, alors que dans d'autres professions libérales il faut attendre jusqu'à 25 ou 30 ans. Les instituteurs peuvent donc se soumettre à l'examen de renouvellement de brevet.

M. Savoy dit qu'il vient de recevoir la communication que le Conseil fédéral alloue les subsides prévus pour la fièvre aphteuse. (Bravos !)

Et le président déclare la session close à 15 h. et demie.

En vue de la Votation populaire du 6 décembre.

Le Comité directeur Parti radical démocratique suisse a envoyé la circulaire suivante aux Comités cantonaux :

Messieurs et chers amis politiques,

La journée du 6 décembre marquera une date importante pour l'assurance vieillesse, survivants et invalidité, dont notre parti poursuit la réalisation avec ténacité et avec conséquence depuis trente ans. Sans doute le peuple n'est-il appelé pour le moment qu'à créer la base constitutionnelle de l'œuvre et faudra-t-il ensuite régler par une loi les problèmes que soulève son application. Mais une fois que le peuple aura exprimé sa volonté, on trouvera les moyens de l'exécuter.

Pour cela, il faut avant tout que le projet constitutionnel soit adopté à une forte majorité. Notre parti a constamment joué un rôle prépondérant dans la préparation du projet et dans les discussions parlementaires, et il n'a cessé de populariser l'idée de l'assurance. Il doit maintenant aussi s'employer de toutes ses forces à ce que chaque

citoyen prenne conscience de l'importance du vote populaire et que l'idée de l'assurance trouve des appuis dans d'autres milieux.

Le Congrès radical suisse doit être un signal lumineux qui rappelle à leur devoir les électeurs du pays tout entier.

Nous invitons cordialement les comités centraux, les organisations des districts et des communes et tous les amis radicaux de la ville et de la campagne à cette assemblée qui s'ouvrira le dimanche 22 novembre 1925, à 14 h. 15, à Berne, dans l'Eglise du St-Esprit (près de la gare).

Tous les citoyens radicaux et leurs amis, tous ceux qui désirent travailler et lutter avec nous pour la réalisation de cette œuvre sociale y seront les bienvenus.

Le seul objet de l'ordre du jour est le scrutin populaire du 6 décembre 1925, sur l'assurance vieillesse, survivants et invalidité.

Rapporteur de langue allemande : M. le Dr A. Mächler, président du Conseil national, à St-Gall.

Rapporteur de langue française : M. Adrien Lachenal, conseiller national, à Genève.

Le VII^{me} Comptoir Suisse.

De Lausanne, le 12 novembre.

L'Exposition suisse d'agriculture, à Berne, vient de fermer ses portes ; une fois de plus, cette manifestation de notre production nationale a démontré, d'une façon tout particulièrement brillante, les progrès accomplis, depuis la dernière Exposition qui eut lieu en 1910 à Lausanne, dans tout ce qui de près ou de loin touche à notre sol, à ses richesses et à sa culture.

Le nombre imposant des visiteurs, tant citadins que campagnards, atteste combien en Suisse chacun s'intéresse à l'agriculture. Il est permis de le dire ici, dans le canton de Vaud, où la liaison entre la ville et la campagne est spécialement intime.

Le Comptoir Suisse a pris part à l'Exposition dans le groupe de « l'Encouragement à l'agriculture ». Il avait paru opportun au comité du Comptoir suisse de collaborer activement à cette manifestation nationale, puisque précisément le Comptoir suisse a mis à son programme le développement de l'agriculture et de toutes industries qui s'y rattachent.

Si l'Exposition suisse d'agriculture est organisée à des époques indéterminées, le Comptoir suisse, lui, se fait chaque année. Son principe directeur étant la mise en contact direct de l'industriel avec l'agriculteur, c'est donc chaque année qu'il donne au fabricant une occasion des plus favorables de présenter ses produits de consommation courante comme aussi les nouveautés de sa fabrication.

La participation du Comptoir Suisse à l'Exposition de Berne a été un gros succès. De nombreuses maisons, exposantes ou non, ont demandé des renseignements à son représentant, en lui annonçant leur intention de venir à Lausanne en 1926.

Le Comité a déjà mis à l'étude l'organisation du VII^{me} Comptoir suisse pour le mois de septembre 1926. Les circulaires d'appel et le règlement seront lancés au début de la nouvelle année. La Direction serait heureuse de recevoir dès maintenant toutes suggestions, idées ou propositions utiles à une meilleure organisation encore du VII^{me} Comptoir suisse.

NOUVELLES SUISSES

Les dommages causés par la fièvre aphteuse. — Le Conseil fédéral, qui a pris récemment des mesures pour atténuer les dommages résultant de la fièvre aphteuse dans le canton des Grisons, vient de décider d'entreprendre une action analogue en faveur des cantons de Vaud et de Fribourg. On procédera en Suisse romande, comme on a fait pour le canton occidental, en rachetant pour les abattre, les animaux susceptibles de transporter la maladie. Les frais qui en résulteront seront pour les 2/3 à la charge de la Confédération, tandis que le reste sera mis au compte des cantons. Les mesures prises par le Conseil fédéral s'appuyent en partie sur la loi fédérale sur les épizooties et d'autre part sur l'arrêté fédéral en faveur de l'élevage du bétail. Le crédit de 5 millions voté alors dans ce but n'est pas complètement épuisé et il s'agira d'utiliser le reste de cette somme pour couvrir les frais qui résulteront de l'entreprise soit dans le canton des Grisons soit dans les cantons de Fribourg et Vaud.

Le nouveau Conseil national. — L'ordre du jour de la séance d'ouverture du Conseil national, fixée au 7 décembre, à 10 h. 30, porte, entre autres objets, le rapport du Conseil fédéral sur les élections,

le rapport de la commission de vérification des pouvoirs, l'élection du président, la loi sur la circulation des automobiles (divergences), le budget des C. F. F. pour 1926.

L'ordre du jour de la session d'ouverture du Conseil des Etats porte l'élection du bureau et le budget de la Confédération.

Fribourg, Berne et Lausanne.

Le quatrième centenaire du traité de com-bourgeoisie, d'amitié et d'alliance perpétuelle entre les villes de Lausanne, de Berne et de Fribourg, sera célébré à Lausanne, le 7 décembre prochain.

A cette occasion, les villes de Fribourg et de Berne offrent à la ville de Lausanne des vitraux qui prendront place aux fenêtres de la salle du Conseil communal.

La ville de Lausanne a fait composer par M. Charles Juillard, professeur, une brochure historique illustrée qui sera remise aux participants. Les villes de Fribourg et de Berne recevront une plaquette en bronze due au sculpteur Casimir Raymond, à Paris.

Pour venir en aide au vignoble.

A la demande du Conseil d'Etat du canton de Vaud, le Conseil fédéral a décidé de venir en aide aux vigneron de ce canton dont la situation est critique. Cette aide de la Confédération revêtira la forme d'un prêt qui sera accordé au canton de Vaud. Ce prêt ne dépassera pas un million de francs ; il portera intérêt à 2 % et devra être remboursé à fin 1926.

Un Suisse qui a de la poigne.

A Berlin, à l'hôtel Kaiserhof, un voyageur suisse, du nom de Hollinger, en pénétrant dans sa chambre, y trouva un malfaiteur qui avait fait irruption par la fenêtre.

L'intrus fit feu d'un revolver. Notre compatriote, quoique blessé, se jeta sur le bandit et le lança par la fenêtre. L'autre alla s'abîmer sur le trottoir, où il fut relevé mourant. C'est un certain Kassner, spécialiste de l'effraction par escalade, réputé le plus habile grimpeur de façades de Berlin.

BERNE. — Deux époux assassinés.

On a découvert samedi matin le cadavre de l'agriculteur Gottfried Bhend, 38 ans, et celui de sa femme dans le domaine que les deux époux exploitaient à Hohfuh.

Le corps de la femme gisait à l'intérieur de la maison, celui de son mari tout près de la grange où il s'était rendu pour donner à manger au bétail.

Les époux Bhend doivent avoir été assassinés à coups de hache. On ne possède aucun indice du meurtrier.

Suivant des renseignements complémentaires, le meurtre des époux Bhend aurait été commis avant samedi. Les cadavres ont été découverts par un enfant, élevé par les deux victimes, et qui venait leur rendre visite.

Les époux Bhend ont été assassinés à coups de hache. L'instrument du crime a été retrouvé sur les lieux du meurtre. Il ne semble pas qu'il s'agisse d'un assassinat suivi de vol.

Un grand incendie à Chevenez.

Un incendie a détruit la maison d'habitation, avec grange et écurie, de M. Georges Rorat, cultivateur. Une partie du mobilier, ainsi que le bétail, a pu être sauvé ; les instruments agricoles et les provisions ont été détruits.

VAUD. — Fatale issue d'une escapade.

Contrairement à l'espoir exprimé, le chovrouil qui était venu se promener dans les rues de la ville et s'enfermer à la gare, n'a pas été remis en liberté ; il a été condamné à mort, abattu et décapité ; il était blessé et affaibli et n'aurait pu survivre à tant d'émotions.

L'affaire des abattoirs de Renens.

Le tribunal a condamné Guéroud, ex-inspecteur des viandes, à 15 jours d'emprisonnement et un sixième des frais, Auderset, ox-boucher à Chavannes, à un mois d'emprisonnement et aux deux sixièmes des frais. Enfin Riedel, à deux mois d'emprisonnement et aux trois sixièmes des frais.

NEUCHÂTEL. — La nuit de dimanche à lundi.

À minuit 30, un incendie a éclaté à Bôle et a détruit trois maisons abritant onze ménages. Tout le mobilier est resté dans les flammes.

VALAIS. — La camionnette homicide.

Jedi, à 18 h 30, une camionnette de M. Stoller a tamponné et tué, au contour précédant le pont sur le Rhône, à la Souste, Oscar Meichtry, de Lichten sur Louèche, père de six enfants on bas âge.

SOLEURE. — Des vandales.

Des malfaiteurs ont abattu les têtes et les mains de plusieurs statues à l'église du château de Mariastein.

GENÈVE. — Extradé et écroué.

Le Dr Currat, recherché par la justice genevoise, condamné à 3 ans de prison par défaut par la Cour correctionnelle de Genève, pour attentat à la pudeur, est arrivé à Genève samedi à 13 h., venant de Marseille. Le prisonnier a été immédiatement conduit à Saint-Antoine et écroué.

A L'ÉTRANGER

FRANCE

Le procès Bajot-Daudet.

La 18^e et dernière audience du procès-Bajot-Daudet a été occupée par les plaidoiries de M^e Vallat pour le gérant de l'Action française, M. Joseph Delest, et de M^e De Roux, pour M. Léon Daudet, qui s'est efforcé de démontrer qu'il y a eu meurtre et

non suicide. Puis le jury est entré en délibération.

Après deux heures de débat, il rapporte un verdict de condamnation, répondant « oui » à la majorité, à toutes les questions mais accordant les circonstances atténuantes à Daudet et au gérant de l'Action française.

Léon Daudet condamné.

La Cour, après quarante minutes de délibération, prononce pour diffamation et injures les condamnations suivantes :

Contre Léon Daudet, directeur politique de l'Action française, 1500 fr. d'amende et cinq mois de prison sans sursis.

Contre Joseph Delest, gérant du journal, deux mois de prison et 500 fr. d'amende sans sursis.

La Cour accorde 25,000 fr. de dommages-intérêts à Bajot.

De vives acclamations ont éclaté à l'adresse de Léon Daudet.

L'évacuation de Cologne au premier décembre.

La conférence des ambassadeurs, réunie en présence du maréchal Foch et des experts militaires, a décidé d'adresser une communication à M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, lui faisant connaître que la zone de Cologne serait évacuée le 1^{er} décembre. Lundi, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris recevra une communication lui confirmant les décisions de la conférence des ambassadeurs.

ESPAGNE

Deux cents pêcheurs en perdition.

Les inondations ont causé de grands dégâts. A Ponnai, le 13 novembre, 60 barques de pêche, ayant à bord 200 hommes, parties le 10 novembre, ne sont pas encore rentrées.

A Calicut, trois barques de pêche ne sont pas rentrées.

CANTON DE FRIBOURG

Les loutres de la Glâne. — Un chasseur de Cottens, M. Henri Dévaud, a eu la chance de tuer deux superbes loutres, au bord de la Glâne, entre Neyruz et Cottens.

GRUYÈRE

Conseil Général. — Dans sa séance du 9 novembre, le Conseil général de la ville de Bulle a autorisé la commune à plaider au sujet de la concession de prise d'eau sur la Jogne. Le différend porte sur l'interprétation des articles 4 et 5 des statuts de la Société électrique de Bulle relatifs à l'attribution de la concession accordée par l'Etat.

A ce sujet, le Fribourgeois fait suivre un exposé fantaisiste de la séance du « renseignement intéressant » que voici : « Au cours de la récente assemblée du Conseil général de la ville de Bulle, il a été déclaré que le Conseil communal avait renoncé au rachat de la Société électrique. Or, nous sommes autorisés à déclarer que la minorité conservatrice du Conseil communal a toujours défendu l'opinion contraire. Elle estime que le rachat de la Société serait une excellente affaire pour les finances communales. Il permettrait d'envisager, dans un avenir prochain, un allègement des impôts communaux ».

Ce petit couplet de la minorité conservatrice n'a l'air de rien. Mais voyez vous la jolie plate-forme électorale que cela ferait à l'occasion des prochaines élections communales ? Or, veut-on savoir ce que la ville de Bulle a encaissé ces dernières années avec le système d'exploitation qui régit actuellement la Société électrique de Bulle. La commune possède une moyenne de 880 actions au capital nominal de fr. 200, soit fr. 176.000, ou le 58,6 % du capital social. Elle a reçu en dividendes et répartitions :

en 1923 Fr.	44 000	ou 25 %
en 1924 »	114.400	ou 65 %
en 1925 »	35.200	ou 20 %

ceci sans encourir les inconvénients inhérents à une exploitation par la commune. Il est à remarquer que si la ville rachetait le solde des titres en mains des actionnaires particuliers, le prix à déboursier ne recevrait pas le même rendement que ci-dessus. Ajoutons encore que la question du rachat par la ville n'est pas définitivement écartée.

Mais c'est le souci manifesté par la minorité conservatrice de réduire nos impôts communaux qui a une saveur toute particulière. Et puisque cette minorité compte un député, nous demandons à ce dernier

Puis le jury est entré en délibéré... heures de débat, il rapporte de condamnation, répondant à la majorité, à toutes les questions sur les circonstances atténuantes et au gérant de l'Action française Daudet condamné.

Après quarante minutes de délibération pour diffamation et injures, les condamnations suivantes : Daudet, directeur politique de l'Action Française, 1500 fr. d'amende et trois mois de prison sans sursis.

Evacuation de Cologne le premier décembre.

Après la présence des ambassadeurs, réunie au maréchal Foch et des ex-ambassadeurs, a décidé d'adresser une lettre à M. von Hoersch, ambassadeur à Paris, lui faisant connaître que la zone de Cologne serait évacuée le 1er décembre.

ESPAÑE 100 cents pêcheurs en perdition.

Les pêcheurs ont causé de grands dommages, le 13 novembre, 60 barques allant à bord 200 hommes, par un mauvais temps, ne sont pas encore revenues.

LE CONSEIL DE FRIBOURG

Le conseil général de la commune de Glâne. — Un conseiller, M. Henri Dévaud, a été élu par deux superbes loutres, au Glâne, entre Neyruz et Cottens.

LA GRUYÈRE

Le conseil général. — Dans sa séance du 11 novembre, le conseil général de la commune de Glâne a autorisé la commune à plaider la concession de prise d'eau de la commune de Glâne. Le différend porte sur l'interprétation des articles 4 et 5 des statuts de la commune de Glâne relatifs à l'attribution de la concession accordée par le conseil général.

Le conseil général de la commune de Glâne. — Dans sa séance du 11 novembre, le conseil général de la commune de Glâne a autorisé la commune à plaider la concession de prise d'eau de la commune de Glâne.

Le conseil général de la commune de Glâne. — Dans sa séance du 11 novembre, le conseil général de la commune de Glâne a autorisé la commune à plaider la concession de prise d'eau de la commune de Glâne.

ce qu'il pense de l'attitude du parti conservateur fribourgeois au sujet de la proposition de la députation radicale réclamant pour le canton un meilleur rendement des Entreprises Electriques Fribourgeoises, attendu que l'Etat ne reçoit que du 4 1/2 à 6 1/2 % pour les nombreux millions investis dans cette affaire.

Et nos impôts communaux ne diminueraient-ils pas automatiquement si l'Etat réduisait les impôts cantonaux au lieu de les augmenter sans cesse et en cherchant de nouveaux expédients, pour boucher le déficit de Fr. 410.000. — du ménage cantonal pour 1926 ?

Dites-nous encore, Monsieur le député, si c'est aussi pour alléger les charges que les députés conservateurs au Grand Conseil, les agriculteurs comme les autres, ont unanimement rejeté, la semaine dernière, la proposition de la députation radicale de baisser de 35 à 30 centimes le prix du sel ? Et pourtant, l'Etat trouve dans cette exploitation le coquet bénéfice de plus d'un demi-million, sur le dos du peuple fribourgeois qui paye le sel plus cher que dans la plupart des cantons suisses.

Quittez donc ce souci de prétendre alléger la population bulloise de ses impôts communaux. Mais voilà ! quatre mois seulement nous séparant des élections communales et il faut bien trouver quelque chose ! Ah, oui ! elles seraient jolies les finances bulloises si le triotlet que forme la minorité conservatrice du Conseil communal devait les régler sur le cadran financier du très conservateur canton de Fribourg !

Renseignements Intéressants.

Le N° 173 du journal Le Fribourgeois fait paraître l'entrefilet suivant : « Au cours de la récente assemblée du Conseil général de la Ville de Bulle, il a été déclaré que le Conseil communal avait renoncé au rachat de la Société électrique. Or, nous sommes autorisés à déclarer que la minorité conservatrice du Conseil communal a toujours défendu l'opinion contraire. Elle estime que le rachat de la Société serait une excellente affaire pour les finances communales. Elle envisage, dans un avenir prochain, un allègement des impôts communaux. »

Il est assez piquant de constater l'empressement de la minorité du Conseil communal de Bulle à s'ériger en Mentor de l'avenir des finances communales. Pourquoi, Messieurs de la Minorité, préjurer de la solution définitive à donner à une organisation administrative aussi complexe que celle qui préoccupe actuellement la Ville de Bulle ? Pensez vous, Messieurs, par hasard, que vous allez être auréolés d'un monopole qui vous sacrer les seuls capables de comprendre l'avenir des finances communales ?

Notre déclaration, Messieurs de la Minorité, neure quatre onces de battage électoral. Vous savez pertinemment que l'autorité communale étudie avec un soin aussi jaloux que celui que vous mettez à vous tresser des couronnes la solution la plus rationnelle à donner aux pourparlers en cours avec la Société électrique de Bulle.

Pour notre compte, nous nous abstenons de faire des déclarations dans la presse locale, tant que le fait litigieux qui divise la Ville de Bulle d'avec la Société électrique n'a pas reçu une solution définitive.

C'est pourquoi, Messieurs de la Minorité, les extraits empruntés de la Liberté à l'appui de votre thèse pèchent par la base. Pour établir un tableau comparatif entre la situation spéciale de la ville de Bulle et le tableau de rendement des entreprises électriques communales que vous citez, il faut tenir de multiples facteurs, que vous avez intentionnellement omis ; ces facteurs sont, entre autres :

- 1) le capital de dotation par égard au bénéfice net ;
2) l'établissement exact de l'origine des entreprises électriques communales ;
3) une étude sérieuse et comparative de la situation actuelle de la ville de Bulle au sein de la Société électrique actuelle, et celle qu'elle peut obtenir, soit par le rachat, soit par la continuation d'une société, sur des bases nouvelles.

Messieurs de la Minorité, exercez votre verve sarcastique dans vos comptes-rendus des assemblées communales, si c'est là votre genre de plaisir. Mais par contre, lorsqu'il s'agit de renseigner le public sur un problème tel que celui du rachat d'une entreprise industrielle, nous sommes en droit d'attendre de l'objectivité, des réalités et non des mots.

La soirée familiale de nos gymn. — Après le Corps de Musique, la Chorale, l'Union Ouvrière et le Football-Club, voici notre vaillante section de gymnastique locale qui s'apprête à dresser son superbe pavillon des prix, lequel fait chaque année l'admiration de la foule de public sympathique lors de sa soirée-loto de la saison.

Est-il besoin de répéter qu'il y aura de la musique ? non ! Qu'il nous suffise d'annoncer que le principal organisateur de la soirée est, comme cela se pratique depuis longtemps, le très dévoué caissier de la section, M. Paul Rolle. Le succès est assuré, surtout quand on sait qu'on appuie la belle cause de la gymnastique.

On nous prie de publier : Les sociétés militaires de Bulle se font un devoir de remercier très sincèrement les autorités religieuses et civiles, ainsi que les sociétés locales et la population, qui ont bien voulu se joindre à elles pour témoigner à nos soldats défunts un si bel hommage de reconnaissance.

La quête faite au cours de la cérémonie commémorative en faveur du monument qu'on élèvera à nos soldats gruyériens a produit le montant de 285 francs.

Que les généreux donateurs veuillent trouver ici l'expression de notre vive gratitude !

Bulle 1 - Chailly-Lausanne 1, font match nul par 2 à 2.

Voilà un score qui laisse parfaitement voir que la partie jouée dimanche sur le terrain des Agges a été à peine disputée du commencement à la fin. Nous ajouterons que cette rencontre fut absolument plaisante et valait un match de série B.

Il est 2 1/2 h. exactement lorsque M. Schneider, du Lausanne Sp. siffle le coup d'envoi ; il échoit aux bullois, lesquels ont le désavantage de jouer avec le soleil dans les yeux. Ils attaquent de façon continue et au bout d'un quart d'heure sur un joli centre de l'extrême droite la balle parvient à Luthy qui, s'étant replié sur le centre, n'a pas de peine à marquer le premier but. Chailly mène ensuite la danse. Les lignes conjuguent beaucoup mieux que celles des bullois et leurs demis soutiennent avec brio les attaques qui se brisent sur Michel décidément bien en forme. Dix secondes avant la mi-temps Chailly réussit à égaliser. C1 1 à 1.

La seconde partie est menée rondement. Bulle marque après deux minutes de jeu par Casati. On croit à la victoire certaine de notre club local, mais, ensuite d'une faute impardonnable d'un des arrières bullois, Chailly envoie la balle dans les filets du but jaune et noir. Malgré tous les beaux retours du F. C. Bulle, les attaques savamment déployées, les assauts continuels déclinés avec la dernière énergie, les locaux ne peuvent pas parvenir à se donner le meilleur et le match prend fin sur le résultat 2 à 2.

Nos footballers bullois ne nous en voudront pas, nous l'espérons, si nous nous permettons de faire quelques petites critiques. Durant toute la première mi-temps, les demis n'ont jamais assez soutenu les attaques ; ils ont eu une tendance à se tenir dans les vingt-cinq mètres, soit trop près des arrières, ce qui a permis de nombreuses fois aux Lausannois de faire fonctionner leurs alliés démarqués chaque fois que cela était nécessaire. Chez les avants on a un peu trop négligé l'aile droite. Tout cela à qui la faute ? Au centre avant, lequel faisant office de pignon doit se placer de manière à passer son ballon au coéquipier qui lui parait le moins gêné, partant le moins marqué. Nous avons constaté, par exemple, certaines rentrées en touche jouées par des alliés (Luthy ou Casati) alors que ce travail là doit toujours incomber aux demis de gauche ou de droite, car, il faut laisser constamment la ligne d'avants au nombre de cinq sans la paralyser d'un seul homme pour effectuer une rentrée en touche, à l'exception des « corner » bien entendu. Des arrières, Michel, nous l'avons dit plus haut, brilla de façon toute spéciale et sauva de nombreuses situations qui paraissaient désespérées. Torcha fut trop lent, ce qui coûta un but au Bulle F. C. Etait-il malade ? Son service militaire lui a-t-il ôté toutes ses anciennes qualités ?

La seconde partie toutefois fut meilleure et nous pensons que ce joueur ne tardera pas, s'il veut bien penser qu'il est en pleine jeunesse et qu'il a de sérieuses qualités, à racheter la mauvaise impression de dimanche. Nous comptons sur lui. Quant au goal-keeper, il a fort bien joué. Nous lui reprocherons cependant certains blocages de balle dangereux ; souvent il a montré de l'indécision. A deux ou trois reprises, il aurait dû sortir de ses bois et ne pas compter sur un retour en arrière de Michel pour venir éclaircir la situation. D'une façon générale, l'équipe du F. C. Bulle est excellente. Tout le monde a travaillé d'arrache-pied et si on avait pratiqué un jeu de passes à ras terre, qu'on ait fourni parfois un travail plus effectif, adopté certaines combinaisons d'attaques sans se priver des alliés, Bulle aurait pu parfaitement four-

nir le vainqueur. En tout état de cause, dimanche, Chailly fut supérieur aux deux tiers de la première partie et Bulle pendant toute la durée de la seconde ; c'est dire en substance que les chances de nos locaux étaient réelles.

De l'arbitrage nous ne pouvons en dire que du bien et on nous permettra ici de féliciter l'A. S. F. (Comité romand) pour avoir délégué un homme aussi qualifié que M. Schneider. Sa grande expérience, son impartialité — M. Schneider est un arbitre de Série A — tout cela a contribué à donner au jeu une heureuse influence et les coups dangereux, les chicanes, les grossièretés n'ont pas nécessité son intervention. Bravo !

La vie telle qu'elle est.

Les Vieux.

Les vieux sont vieux. Ils sont vieux, cela dit tout. Etre vieux, c'est être inutile, encombrant, dépaycé, en dehors du cours du jour et tombé, las, sur la route poussiéreuse.

Etre vieux, c'est savoir une chose atroce. C'est savoir que derrière vous, ceux qui furent par vous ce qu'ils sont, se demandent, honteux et précis : On a déjà rudement de peine à tourner. On ne met pas de côté les vieux. On les tolère. Seulement, voilà, chacun son temps, chacun son tour, chacun sa place. La terre est petite et il y a tant de concurrence.

Alors les vieux se sentent vieux infiniment.

J'ai vu un vieux, vieux, vieux. Et il m'a dit : Ceux de ma volée sont tous morts. De ma section des chasseurs de gauche, nul ne vit encore. Mon petit-fils est dans une banque. Il est marié, déjà. Il n'y a plus de place. Je suis de trop. Je le devine car je sens les pensées cachées.

Et j'ai dit au vieux : Rien ne vieillit. On est jamais vieux, quand on a une âme et qu'on tisse en esprit, dans le souvenir du passé, la guirlande des heures douces.

Alors le vieux m'a dit : Mon passé est morne, comme mon présent, car c'est de dures luttas que j'ai façonné ma vie.

Alors j'ai dit au vieux : Rien n'est juste dans ce monde. Je lui ai serré la main, impuissant, inutile, comme lui, exactement.

Comme ils sont seuls, les vieux !

Paul GOLAY, cons. national.

Ces lignes, relevées du Gymnaste Suisse, trouveront sans doute un écho mélancolique.

Domestique marié, connaissant bien les chevaux, cherche place à Bulle ou environs. S'adresser sous P. 7670 B. à Publicitas, Bulle.

2 bons bûcherons prendraient une coupe de 150 à 250 m³. S'adres. à Publicitas Bulle, sous P. 7670 B.

A VENDRE pour cause de déménagement UN PIANO noir, en bon état. S'adres à Publicitas Bulle, sous P. 7678 B.

A vendre une vachette pie rouge à la Pisciculture d'Echarlens.

Vente juridique. L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, samedi 21 novembre 1925, dès 2 heures du jour, au domicile de M. Sylvère Théraulaz, à Broc : 1 ARMOIRE. Bulle, le 16 novembre 1925.

Beau domaine à vendre situation exceptionnelle aux limites de la Gruyère. 35 poses de beau terrain très gras, dont 21 poses attenantes à vaste ferme bien installée, avec riche verger et le reste à proximité ; en plus 5 poses maraîchères à bon fourrage et une pose de jolies bois. Eau saine intarissable, conduite à la cuisine ; grange à pont, fosses à purin avec vidange et autres avantages à voir sur place d'ici au mercredi 25 crt. Gros rapport assuré ; lait, élevage, etc. Ecrivez de suite à Publicitas, Bulle, sous P. 2478 B.

que dans beaucoup de vieux cœurs à qui les jeunes d'aujourd'hui, avec le sang-froid ironique qui les caractérise, se sont déjà chargés de faire comprendre maintes fois qu'ils sont tolérés tout simplement.

Et cependant, simple mais logique question ? Que seraient les jeunes sans les vieux qui les ont élevés, nourris, éduqués pour les mettre à même de donner leur mesure...

Et ne faut-il pas que ces jeunes, qui n'ont encore rien produit, rien prouvé, qui ne savent ou pour ainsi dire presque rien de ce qu'il faut apprendre et savoir pour vivre la vie telle qu'elle est, soient doués d'une dose d'outrecuidance qui ne présage rien de bon pour leur propre vieillesse en méprisant ces vieux à qui ils doivent tout.

Notice rédactionnelle.

L'abondance des matières, provenant de la publication du compte-rendu du Grand Conseil, nous oblige à renvoyer un article de réponse à la « Liberté » à ses lignes de jeudi dernier. Nos lecteurs ne perdent rien pour attendre. Nous insérerons également une traduction d'un excellent article qui a paru dans le numéro 1734 de la « Nouvelle Gazette de Zurich ».

Tout vient à point pour qui sait patienter. La Rédaction.

SOCIÉTÉS LOCALES

Club Montagnard : Assemblée à l'Hôtel de l'Union, jeudi 19 novembre à 21 heures. — Divers.

Abraham atteint 900 ans

car il ne connaissait pas encore le café. A cette époque, on connaissait les figues, les châtaignes, les glands, les céréales. Maintenant, d'après des procédés spéciaux, on fabrique le succédané de café-mélange mocha de Kuzlé. Exigez les véritables paquets rouges marque

VIRGO

Prix en magasin : Virgo, 1.40. Sykos 0.50. Nago Olten

Tout nouvel abonné qui, en faisant la demande, paye l'abonnement pour 1926, recevra « LA GRUYÈRE » d'ici au 31 décembre prochain, pour le prix de 50 centimes.

Dimanche 22 novembre, dès 8 heures 30

dans la Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, Bulle Soirée familiale-Concert organisée par la SECTION DE GYMNASTIQUE DE BULLE — Toujours de beaux lots. — Il y aura un beau MOUTON et une superbe OIE. Invitation cordiale. BONNE MUSIQUE. Le Comité.

Société Electrique de Bulle.

Le coupon N° 31 est payable dès maintenant à notre Caisse. MM. les actionnaires sont priés de présenter leurs titres pour les munir d'une nouvelle feuille de coupons.

Location de montagne.

Les propriétaires exposeront en location, pour 3 ou 6 ans, par voie d'enchères publiques, mardi 24 novembre 1925, dès 2 h. du jour, dans une salle particulière de l'Hôtel de Jaman, à Montbovon, le bel estivage des Cases de Jaman, comprenant 4 chalets, pâturages d'une surface d'environ 530 poses, le tout attenant, très bien situé, d'un excellent rendement et bien desservi par le chemin de fer M. O. B.

Estivage pour 60 vaches et autant de génisses. Les enchères auront lieu par lots séparés, avec réserve d'adjudication pour le bloc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ayer-Kretz, à Bulle.

Un abonnement GRATUIT au «SILLON ROMAND»

est offert pour 1926 à tout acheteur d'un sac de 100 kg. Chantclair, Pic-à-sec, Porçai, Avo, ou de 50 kg. ou 100 kg. Lacta-Veau. — S'adresser à nos dépôts, à défaut franco de la FABRIQUE DES LACTAS, (GLAND).



FEUILLETON DE „LA GRUYÈRE“

Dernière du Nom

PAR

64

TESSIER-BAILLEUL

— Non, dit-elle. Mais je vous plains, j'ai pitié de vous ! La société a la main levée sur vous, et vous êtes vous, en guerre avec la société ! Je vous vois poursuivi, sans foyer, sans ami, et je souffre pour vous. Puisse le ciel avoir compassion de votre sort et vous pardonner ! Tous les jours je prierai pour vous !

Elle lui tendit sa petite main blanche, et elle leva vers lui un regard si plein de bonté, de tristesse et de pitié que le cœur de cet homme, — car il avait encore un cœur — fondit d'émotion.

— Vous êtes bonne, Yvonne, dit-il d'une voix brisée. Si je vous avais appréciée plus tôt, j'aurais pu être un honnête homme, — j'aurais pu vivre heureux et respecté, j'ai été une brute, un misérable. — j'ai fait le malheur de votre existence. Mais, si cela peut être pour vous une consolation, souvenez-vous que votre bonté pour moi, que vos prières ont accompli un miracle. Je quitterai le chemin du crime, je me repenirai, et, si Dieu m'en fait la grâce, je ferai pénitence. Je n'avais jamais fait cas d'une promesse, mais, je le jure, je tiendrai celle-là. Adieu !

A ce moment, on frappa violemment à la porte, en bas.

— Ils viennent ! dit Kersollec, en regardant avec effroi autour de lui. Ils viennent et le Boiteux est avec eux ! C'est fini !

Il alla s'appuyer le dos contre le mur et tira son revolver.

— Je ne mourrai pas de la main du bourreau ? murmura-t-il.

Les coups recommencèrent avec plus de force.

Les portes s'ouvraient et se fermaient.

Kersollec, son revolver à la main, attendait, pâle, les yeux dilatés.

— Dites qu'on n'ouvre pas, murmura-t-il.

— Il est trop tard, répliqua Yvonne. Cela ne ferait qu'empirer la chose. Laurent est déjà en bas.

— Alors, je suis perdu !

— Peut-être ne sont-ce pas les gendarmes ; je vais voir.

Yvonne passa dans le boudoir et barra la porte ouvrant sur le corridor. Puis, elle tourna doucement l'espagnolette de la fenêtre et s'avança sur le balcon, au milieu de caisses de plantes et d'arbustes.

Des hommes se tenaient en bas, les uns à pied, les autres à cheval. Elle reconnut le maréchal des logis de la gendarmerie de Quimperlé, et, à côté de lui, le Boiteux, qui parlait avec animation.

Elle allait se retirer quand les cavaliers mirent pied à terre, et attachèrent leurs chevaux à des arbres.

— On vient ! dit le maréchal des logis.

— Il serait prudent de faire entourer la

maison ! dit le Boiteux. Je connais le Marquis ; il serait capable de s'échapper par une porte de derrière, pendant que nous sommes là.

Le maréchal des logis trouva sans doute que l'observation était juste, car il commanda à deux de ses hommes de surveiller les derrières du château.

La porte d'entrée s'ouvrit, et Laurent apparut sur le seuil, demanda ce qu'on voulait.

Yvonne rentra et trouva Kersollec dans l'attitude où elle l'avait quitté.

— Ce sont les gendarmes guidés par le Boiteux ! dit elle, avec anxiété. La maison va être entourée ! — il faut vous échapper tout de suite.

— Comment ?

— Suivez-moi, vite !

Elle lui fit traverser sa chambre à coucher, puis une salle de bains.

Ils arrivèrent sur un petit palier qui n'était éclairé que par une sorte d'œil de boeuf.

De ce palier partait un escalier étroit et circulaire qui aboutissait au rez-de-chaussée.

Yvonne précéda Kersollec dans cet escalier, et, quand elle fut en bas, elle ouvrit une porte qui donnait sur une corbeille de rosiers.

— On ne se sert plus de cette entrée, dit-elle. Vous voyez qu'elle est à peu près cachée par le lierre et il y a chance qu'elle échappe à l'observation des gendarmes. Je tâcherai que vous ayez le temps de fuir !

Allez ! allez vite !

Kersollec avança la tête.

Il ne vit personne, ni à droite, ni à gauche, ni en face.

Adieu ! murmura-t-il.

Il se glissa dans l'ombre des rosiers, se dissimula derrière la plate-bande et prit dans la direction du parc.

Il se disait que, s'il gagnait le parc sans avoir été aperçu, il lui serait relativement facile, en suivant la vallée, de fuir dans la campagne.

Yvonne le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eut disparu.

Alors, elle regagna son appartement.

Elle ferma la porte de la salle de bain, mit la clef dans sa poche et passa dans son boudoir.

On frappa avec force.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

Elle reconnut la voix de Laurent et de sa femme de chambre. Elle alla ouvrir et demanda :

— Pourquoi ce bruit à cette heure ? qu'est-ce qui est arrivé ?

— Je vous demande pardon, Madame, dit le maréchal des logis, en s'avançant, j'ai un pénible devoir à remplir, mais je dois obéir aux ordres qui m'ont été donnés.

— Eh bien, dit Yvonne, en affectant une extrême surprise, qu'est-ce que vous voulez ?

— Madame, dit le gendarme, nous avons été informés qu'une personne connue sous le surnom de Marquis, et divers autres sobriquets, vit sous votre toit.

— Qui dit cela ? demanda Yvonne.

(A suivre.)

Bonjour !

Avez-vous goûté le café de malt Kathreiner-Kniepp, la meilleure des boissons pour le déjeuner, tant pour les jeunes que pour les vieux ? C'est un café qui n'excite pas, mais qui calme.

Des milliers d'attestations médicales.

Les personnes nerveuses, irritables

ou disposées à perdre patience, retirent grand bénéfice d'une cure



Flacon : 3.75 ; double flacon (très avantageux) : 6.25. — En vente dans les pharmacies. —

EXPLOSIFS

CHEDDITES TELSITES

Les plus actifs, les plus avantageux. Souvent imités ! Jamais égalés ! Détonateurs. Meche à mine. En vente chez M. Jos. DÉFOREL, nég., BULLE



Crème grasse pour chaussures.

3486 Z.

GOUDRON BURNAND

Remède naturel par excellence pour le traitement de tous CATARRHES, RHUMES, BRONCHITES et toutes affections des voies respiratoires en général 50 ans de succès.

Dans toutes les pharmacies ou chez le préparateur, Pharmacie BURNAND, Lausanne. 106

«WINTERTHOUR»

Société d'Assurance sur la VIE à Winterthour

Agence générale

GASTON DELLEY, FRIBOURG

Mme GLASSON, Modes

BULLE

Vente au Rabais des Chapeaux d'Hiver.

Ch. DEMIERRE

MÉDECIN-DENTISTE ABSENT

Jusqu'au 6 décembre.

Mises de bois.

La commune de MORLON vendra en mises publiques samedi 21 novembre, en Bouleyres, 40 tas rondins sapin et foyard, 1 carron, une bille foyard, 15 N^{os} de lattes, 16 tas de branches, 4 lots perches à haricots.

Rendez-vous des miseurs à 1 heure au Vessieux.

Morlon, le 15 novembre 1925.

Par ordre : Le Secrétaire.

Jeune fille

ayant déjà servi cherche place dans magasin, confiserie ou hôtel. S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P. 7666 B.

A VENDRE

notre stock en foin et regain environ 8000 pieds cubes. S'adresser à la Parqueterie, La Tour.

Jeune fille

connaissant la cuisine et tous les travaux d'un ménage, cherche place pour le 1^{er} décembre, ou date à convenir. S'adr à Publicitas, Bulle, sous P. 7667 B.

A vendre des vachettes

rouges et noires, ainsi qu'un porc gras chez Firmin Grandjean, forestier, Morlon.

RIDEAUX

genres modernes : Brise-bise, Vitrages, Draperies, Couvre-lits, etc.

CANTONNIÈRES

Echantillons par retour du courrier.

Fabrique de Rideaux

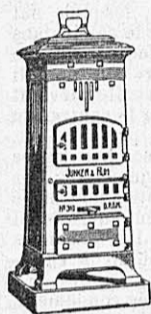
H. Mettler, Hérisau 327



Atelier de serrurerie en tous genres, fumisterie

Eug. SCHINDLER, BULLE

RUE DE VEVEY — Téléphone 148 — RUE DE VEVEY



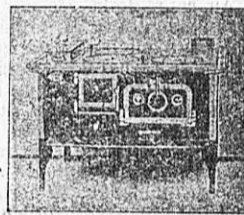
Grand choix de Potagers en fer forgé, construction extra solide, fonctionnement parfait.

Fourneaux en tôle, garnis molaire, de toutes dimensions.

Fourneaux portatifs en catelles de 4, 3, 2 rangs.

Concessionnaires des Fourneaux JUNKER & RUH

— Prix modérés. —



FONDUE

au vacherin, à Fr. 1.20, au Café des Ormeaux (ancien Café CASTELLA) FRIBOURG 203



Excellentes qualités blanches. Par fil, 165 cm. Fr. 7.35 par m. Par fil, 180 cm. Fr. 7.95 par m. Mi-fil, 163 cm. Fr. 4.95 par m. Mi-fil, 178 cm. Fr. 5.45 par m.

Tous linges de maison. Spécialité de Trousseaux complets. Ourlets jour, broderie. Direction de notre propre Tissage de Toiles. 278

MÜLLER & Cie LANGENTHAL (Berne) (Maison fondée en 1898). — Demandez échantillons —

Chambre et pension.

Un homme d'un certain âge cherche chambre et pension. S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P. 2454 B.

A vendre ou à louer à la campagne petit commerce d'épicerie avec bel aménagement. S'adres. à Publicitas, Bulle, sous P. 2457 B. 2759

A louer

à la Grand'Rue un joli magasin avec ou sans appartement. S'adresser à Mmes REMY, près de l'Hôtel de l'Ecu.

Examen de la vue

et conseils gratuits par Emile Treuthardt, opticien-spécialiste, 30 années de pratique, se met à la disposition des personnes qui désirent des lunettes et pince-nez modernes munis de verres irréprochables. Reçoit à : Vuadens, jeudi 26 novembre, de 10 à 11 h., Auberge de la Croix-Blanche ; BULLE, jeudi 26 novemb., de 13 à 16 h., Hôtel de l'Union. Emile Treuthardt, opticien Lausanne, Les Iles, St-Roch. — T61, 45-49 —

Abonnez-vous à „La Gruyère“.

A vendre un chien de garde

race Saint-Bernard, à la Laiterie Moderne, Bulle.

3 camions-auto

rentrant à vide de Gstaad, le 26 novembre, se chargeraient de transports en retour dans la direction Lausanne-Genève.

S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P. 2489 B.

Beau Choix de CHAUSSURES d'HIVER

Socques, Caoutchoucs, Fautres. Bonnes qualités. Prix les plus bas.

MAGASIN de

„LA PRÉVOYANCE“

26, Grand'rue BULLE Rue de la Promenade



pour tout nettoyage

PEAUX DE LAPINS

fraîches ou planchées sont toujours payées à bon prix chez Fr. MOURLEVAT, nég., BULLE, Place de la Foire. ACHAT de chiffons, os, vieux métaux, papiers et archives, crins bruts, etc., en gros et détail. 2524